

Conférence du CFDD du 20 mai 2020 : Relance et transition

Rapport du secrétariat du CFDD

En introduisant la conférence, **Jean-Pascal van Ypersele** rappelle les différents travaux en cours au CFDD sur le Green Deal européen et le redémarrage de l'économie suite à la crise du covid-19. Il souligne que ce redémarrage nécessaire donne au Green Deal une pertinence tout à fait inédite, qui n'était pas prévue quand le Green Deal avait été annoncé par la Commission européenne en décembre.

Géraldine Thiry introduit son exposé en indiquant que la crise actuelle révèle les grandes vulnérabilités de notre système économique (vulnérabilité sanitaire, stratégique et sociale). Ces vulnérabilités sont associées à un motif d'efficacité économique. Dans la reconfiguration de l'économie, l'Etat doit parer à ces vulnérabilités car il est tenu de protéger la vie des individus soumis à sa juridiction (art.2 de la convention européenne des droits de l'homme). Pour ce faire, l'Etat doit faciliter la transition sociale et écologique. L'image du donut de l'économiste Kate Raworth avec un plafond écologique et un plancher social peut servir de représentation macro-économique. Il faut tourner le dos, au moins en partie, au principe du libre fonctionnement du marché et aux politiques de concurrence qu'il implique.

L'intervention attendue de l'Etat consiste tout d'abord dans des aides conditionnées. Il importe de bien distinguer les aides en faveur des personnes (qui assurent que les trajectoires de vie ne soient pas brisées) et les aides aux entreprises (qui accompagnent une reconversion ou soutiennent les initiatives durables). Il faut en tout cas mettre fin progressivement aux subsides directs ou indirects aux énergies fossiles. Les sommes ainsi récupérées sont des sources de financement d'une relance soutenable. L'aide doit en effet bénéficier aux entreprises les plus soutenables et à celles qui déploient des efforts suffisants pour le devenir. Les critères du *Plan Sophia*¹ et le référentiel *Zero net initiative*² seront utiles pour identifier ces entreprises. Il faudra également disposer de réglementations impliquant potentiellement des sanctions.

Ensuite, l'Etat doit intervenir avec des mesures incitatives tout en s'assurant du respect de la justice sociale. L'économiste indique que la transition ne peut se baser uniquement sur un signal-prix, mais se déclare favorable à la taxe carbone, pour autant que son montant soit incitatif³, que son périmètre soit acceptable socialement et que les recettes générées bénéficient principalement aux personnes dont les revenus sont les plus faibles⁴.

Paul De Grauwe entame son exposé en constatant que la crise économique liée au covid-19 est à la fois une crise de l'offre et une crise de la demande et que seule une instance externe au marché, l'Etat, est capable de stopper la spirale déflationniste enclenchée. Ceci entraîne une explosion de la dette publique dans tous les pays et aussi en Belgique. L'économiste identifie un risque de déstabilisation de la zone euro dans son ensemble après l'épidémie, en raison de l'insoutenabilité de la dette de pays déjà très endettés tels que l'Italie, l'Espagne et la Grèce (explosion des spreads). Il plaide donc en faveur d'une mutualisation

¹ <https://www.groupeone.be/plansophia/>

² <http://www.carbone4.com/publication-referentiel-nzi/>

³ Voy. à ce propos <https://www.carbonpricingleadership.org/report-of-the-highlevel-commission-on-carbon-prices>

⁴ L'on peut se référer aux travaux d'Audrey Berry et Eloi Laurent sur la taxe carbone et la justice sociale : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-06.pdf>

de la dette dans la zone euro (« euro-obligations »), c'est-à-dire d'un mécanisme où le produit de la dette est réparti entre les pays en fonction de leurs besoins, et où le remboursement de la dette s'effectue en fonction de leurs capacités de charge respectives. L'accord franco-allemand annoncé le 18 mai 2020 pour un plan de relance de 500 milliards d'euros est un premier pas dans la bonne direction. Une autre manière de gérer l'explosion des dettes publiques serait de mettre fin au dogme de l'interdiction du financement monétaire des déficits budgétaires des Etats par la Banque centrale européenne (BCE). Cette idée se base sur le fait qu'il n'y a pas de limite à la quantité d'argent que la BCE peut créer. Même si ceci pourrait mener à l'avenir à davantage d'inflation, le risque le plus important aujourd'hui c'est la déflation.

Questionné sur le financement de la transition verte et durable dans le contexte de la relance, Paul De Grauwe indique que vouloir se servir de la situation actuelle pour résoudre aussi les problèmes environnementaux serait vouloir « faire d'une pierre deux coups » et serait voué à l'échec. Il faut se concentrer en priorité sur le maintien du système économique. Cela vaut autant pour l'aide des Etats que pour celle de la BCE. L'orateur précise qu'il est favorable à ce que l'Etat assortisse son aide de conditions, mais que ces conditions doivent faire l'objet d'un consensus social. Ainsi par exemple, l'Etat ne peut pas attendre qu'il y ait un consensus social sur la taxe carbone pour aider les entreprises. Par contre, l'Etat pourrait d'emblée monter dans le capital des grandes entreprises en difficulté telles que Brussels Airlines pendant une période limitée, ce qui lui apporterait un levier pour imposer éventuellement plus tard des conditions.

Etienne de Callatj confirme que l'économie a actuellement besoin du soutien de l'Etat, mais que ce soutien doit d'abord s'adresser aux individus. Il faut aussi soutenir les entreprises, mais en étant sélectif, même si l'on pourrait penser que ce n'est pas nécessaire puisque l'on parle d'une non-limitation du financement monétaire des déficits. Les aides déjà accordées par le gouvernement sont déjà le résultat d'une sélection. La cohérence politique avec le Green Deal européen implique une sélection qui exclut les activités hautement dommageables pour l'environnement, et ceci dès aujourd'hui, afin d'écartier toute complaisance future de l'Etat dans l'application des réglementations environnementales. Par ailleurs, la sélectivité de l'aide publique en fonction de critères environnementaux permettrait de corriger certaines externalités négatives de l'économie et répondrait ainsi à une exigence d'efficacité économique.

L'économiste préconise une sélection basée sur un « couple *risk-return* » décent. Ceci implique que l'on ne soutiendra pas les activités économiques en déclin, et que l'on évitera toute privatisation de la « prime de risque » au profit des actionnaires ou du management des entreprises aidées. Un comportement citoyen de leur part sera également exigé : ne pas avoir pratiqué d'optimisation fiscale, un effort de la part des actionnaires en termes de dividendes et de rachat d'actions propres, un effort du management en termes de rémunération et une pleine transparence en termes d'impact environnemental et social des activités. Des critères environnementaux permettant d'exclure des activités particulièrement néfastes doivent s'ajouter, et sont préférables à l'usage d'une liste positive de secteurs à privilégier, de nature à générer des erreurs d'appréciation.

Enfin, l'orateur préconise que l'appui public bénéficiant aux activités économiques soit basé sur des politiques plus larges à définir. Une fiscalité résolument plus verte pourrait être introduite à la faveur de la chute du prix du pétrole avec la taxe carbone et la suppression de toute forme de subvention aux énergies fossiles (voitures de société avec carte essence, carburant professionnel des transporteurs routiers, ...). Il serait aussi intéressant de différencier les cotisations sociales en fonction de la qualité des conditions du travail effectué. La finance verte doit également se développer, même si elle opère moins

directement que les aides décidées par l'Etat, notamment pour inciter les épargnants à privilégier les placements ESG. Ici, une piste serait la suppression de la taxe sur les opérations de bourse sur les sicav reconnues comme responsables par l'un ou l'autre label agréé. Enfin, des programmes d'investissement pro-environnementaux doivent être établis. Les partenariats public-privé qui sont souvent préconisés pour contourner les règles budgétaires des pouvoirs publics sont plus onéreux, car les partenaires privés ont des coûts du capital plus élevés. Il faut garder à l'esprit que les investissements publics ne sont pas pour autant un outil conjoncturel efficace car ils n'apportent pas une aide pour la situation d'aujourd'hui. Incidemment, ce n'est pas parce qu'un investissement est vert qu'il est nécessairement bénéfique : des rails pour faire rouler un train à moitié vide, cela est à proscrire.

Durant le débat, Etienne de Callatay précise que les aides accordées par l'Etat au cas par cas ne sont pas souhaitables car elles induisent des distorsions de concurrence et des recours possibles en justice. Il faut souhaiter que les pouvoirs publics agissent sur la base de règles générales, telles que la taxonomie européenne et les obligations de transparence des entreprises relativement à leur impact environnemental et social.

Lorsque les aides sont accordées sur la base d'une négociation bilatérale entre l'Etat et l'entreprise, il est possible d'imposer un certain nombre de contraintes (ex : Air France). Mais comme toute négociation de l'Etat engage aussi les citoyens, il est essentiel que tout contrat convenu entre l'Etat et une entreprise soit alors rendu public (ex : Brussels Airlines).

A l'occasion du débat, la question de la taxe carbone a été largement commentée

Les trois orateurs estiment qu'il est important de se pencher sur l'acceptabilité sociale de la taxe carbone.

- Pour Géraldine Thiry, une distinction doit être faite entre la « taxe carbone » proprement dite et le « prix notionnel du carbone » qui consiste simplement à enregistrer l'impact carbone de l'entreprise sur une ligne comptable ⁵. Ceci ne génère pas en soi une taxe mais peut conditionner des décisions de financement, par exemple.
- Selon l'oratrice, la taxe carbone peut s'avérer acceptable si son périmètre apparaît comme juste, c'est-à-dire si les personnes les plus défavorisées n'ont pas à la payer. Il faut donc décider du type de produit qui sera taxé. Une taxe tout à fait réalisable rapidement pourrait être établie pour les billets d'avion, en visant un public-cible utilisant fréquemment l'avion pour des raisons professionnelles lorsque des alternatives existent, ou en visant les trajets courts substituables par le train.
- Géraldine Thiry indique que si la taxe carbone s'applique de manière généralisée, la transparence de l'utilisation des recettes est donc encore plus importante.
- Elle ajoute qu'une manière d'utiliser les recettes conformément à la justice sociale serait de distribuer des chèques énergie aux ménages identifiés comme en ayant besoin. Jean-Pascal van Ypersele estime qu'alors, la taxe carbone n'augmenterait pas la précarité énergétique et pourrait même servir à lutter contre la précarité énergétique.
- Dans ce cas, Géraldine Thiry précise que les bénéficiaires des chèques énergie devraient les recevoir avant d'avoir à payer la différence de prix due à la taxe pour leur essence, gaz ou mazout de chauffage. Il y a une dimension de temporalité qui est essentielle, parce qu'un

⁵ Les entreprises peuvent aussi utiliser la méthodologie de la *Zero net initiative* (voy. note 2).

sentiment d'incertitude frappe à tort ou à raison les promesses de remboursement ultérieur des pouvoirs publics.

- La chute du prix du pétrole est considérée comme une opportunité pour l'introduction d'une taxe carbone proportionnelle. Paul De Grauwe indique que ceci ne serait pas socialement révolutionnaire car il existait dans le passé un dispositif de stabilisation du prix du pétrole basé sur un cliquet automatique : proportionnellement à la baisse ou à l'augmentation du prix, les droits d'accises augmentaient ou diminuaient. Etienne de Callataÿ rappelle l'adage de finances publiques « un bon impôt est un vieil impôt » : une augmentation de prix est plus difficilement acceptable qu'une non-diminution de prix. Mais ne valait-il pas mieux faire bénéficier les ménages de cette chute du prix du pétrole, en la considérant comme un transfert instantané de pouvoir d'achat et donc une mesure de soutien de l'économie ? L'orateur estime que non, dans la mesure où, si on avait neutralisé la baisse du prix par une hausse des accises, cela aurait permis d'engranger un surcroît de recettes, qui aurait alors pu financer soit une autre diminution d'impôt, soit l'augmentation d'une certaine dépense, l'un ou l'autre choisi pour soutenir aussi bien, si pas mieux, le pouvoir d'achat des ménages tout en ne réduisant pas l'incitation financière à moins consommer d'énergie fossile, comme le fait malheureusement la baisse du prix des produits pétroliers. Incidemment, il rappelle que le mazout de chauffage est incorporé dans l'indice santé, ce qui fait que les ménages sont immunisés contre une variation de son prix.

Par contre, poursuit Etienne de Callataÿ, il est très important d'assurer la perception selon laquelle la nouvelle taxe carbone ne serait pas « une taxe de plus », mais une taxe « à la place de ». Pour cela, l'argent perçu devrait être placé sur un compte distinct pour être redistribué à la population. Il faudrait aussi diffuser un message pédagogique concernant l'effet redistributif de la taxe carbone : comme cette taxe est proportionnelle à la consommation de pétrole, les catégories aisées de la population dont la consommation est plus élevée mettront davantage d'argent dans le pot que la moyenne et les catégories moins nanties y mettront moins que la moyenne. Dès lors, le partage en parts égales du pot conduit à un effet redistributif positif (même si, parmi les moins nantis, il y aura des perdants).

- Toujours concernant la perception du public, Géraldine Thiry indique qu'il est parfois nécessaire de corriger l'idée que les gens se font du coût de la possession d'un véhicule. Selon une étude récente, une large partie de la population sous-estime le coût de la possession d'un véhicule de 50%. Selon cette étude, une information correcte permettrait de réduire la possession de véhicules individuels d'un tiers et les émissions liées au transport d'un quart. Il s'agirait donc d'une incitation intéressante à la mobilité alternative⁶.

Le thème des inégalités sociales dans la crise du covid-19 et dans les dispositifs de sauvetage mis en œuvre a fait l'objet d'une discussion.

⁶ Voy. l'étude publiée dans la revue Nature : <https://www.nature.com/articles/d41586-020-01118-w> et une analyse sur le vélo comme moyen de transport plus résilient en milieu urbain : <https://theconversation.com/le-velo-ce-mode-de-deplacement-super-resilient-138039>

Pour Etienne de Callataÿ, la notion de « prime de risque », notion généralement utilisée pour justifier la rémunération des actionnaires, est une dimension à prendre en compte dans la manière d'aborder les inégalités sociales générées par la crise : il y a bel et bien une inégalité face au risque sanitaire encouru par certaines catégories professionnelles (soins de santé, commerces alimentaires).

Les orateurs identifient aussi des inégalités entre les personnes mobiles, qui ont eu la possibilité de se confiner chez eux ou de se rendre dans leur résidence secondaire, et les personnes non mobiles coincées dans des lieux à risque (Géraldine Thiry et Paul De Grauwe)⁷. Les résidents d'habitations avec jardin ont été privilégiés, ce qui amène Etienne de Callatay à reconnaître que la densification de l'habitat souvent préconisée pose une difficulté dans les situations d'épidémie.

Paul De Grauwe signale des inégalités accrues aux Etats-Unis, où davantage de personnes sont précarisées du fait du modèle anglo-saxon de flexibilité du travail. Ces personnes se sont retrouvées sans emploi du jour au lendemain. Pour l'économiste, ceci constitue un argument en faveur du caractère plus rigide des réglementations sociales en Europe.

Géraldine Thiry relève l'exposition accrue des femmes et des enfants aux violences domestiques.

Etienne de Callataÿ mentionne aussi les artistes très faiblement soutenus par les pouvoirs publics et les jeunes, en raison de la fermeture des écoles et de l'absence de repas scolaires.

Les orateurs ont également abordé **la question de la relocalisation de l'économie belge eu égard à l'ouverture commerciale très forte de notre pays**. Les trois orateurs s'accordent sur le fait que du point de vue de la Belgique, l'échelle pertinente pour la relocalisation de l'économie c'est l'Europe. Géraldine Thiry indique qu'au niveau européen, il existe des chaînes d'approvisionnement en matériel dans le domaine de la mobilité, du bâtiment, etc. tout à fait adaptées à une relance résiliente, parce que diversifiée, dans ses sources de production. Etienne de Callataÿ confirme qu'une relocalisation sur le sol belge serait illusoire, et précise que l'intérêt de la Belgique est de cultiver l'Europe et la solidarité européenne. Le refus d'un Etat membre d'exporter des masques de protection vers un autre Etat membre est inacceptable en Europe.

Paul De Grauwe se déclare quant à lui favorable à un « protectionnisme européen » visant à assurer que certains secteurs pourront se développer en Europe. Pour certains biens importés, l'Europe percevra un tarif (tarif vert, *carbon border tax* ou simplement du fait de l'origine extra-européenne des produits). Ceci induira des coûts plus élevés pour les consommateurs, qui seraient prêts à l'accepter dans la mesure où leur sécurité d'approvisionnement lors de la prochaine crise serait ainsi mieux assurée. Pour Géraldine Thiry, la réduction des chaînes d'approvisionnement à l'échelle européenne est aussi une opportunité pour l'Europe de s'ériger en modèle d'exigence en termes de standards environnementaux, sociaux et sanitaires. Ses recherches montrent par ailleurs que ceci répond à une demande de plus en plus importante des consommateurs européens, qui perçoivent le supplément de prix à payer comme juste et non comme une contrainte. Il importe toutefois d'assurer que personne ne soit exclu de cette consommation de qualité.

⁷ Voy. également le rapport de l'IWEPS, « Covid-19 : quatre scénarios pour l'après-crise », Note de veille prospective de l'IWEPS n° 2 : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/04/NVPO02.pdf>

Que la relocalisation ait lieu à l'échelle européenne ne signifie pas pour autant, selon Géraldine Thiry, que l'on ne tienne pas compte du fait que certains secteurs sont fortement attachés au territoire belge, comme par exemple l'agriculture. Etienne de Callataÿ identifie aussi un risque dans le fait de privilégier le secteur exportateur au détriment du secteur domestique au nom de la compétitivité de nos entreprises.

En raison de son ouverture économique, la Belgique est fortement tributaire de la santé de ses partenaires commerciaux, principalement l'Allemagne, la France, et les Pays-Bas (respectivement 17%, 15% et 11% de nos exportations). Dans le contexte actuel, Paul De Grauwe y voit une opportunité, dans la mesure où les mesures de relance de ces pays auront un effet de *spillover*, proportionnel à leur ampleur, sur l'économie belge. Etienne de Callataÿ rejoint cette idée : l'occasion de tabler sur la relance internationale ne doit pas être manquée⁸.

Les orateurs ont eu un échange à propos du **financement de la relance par la création monétaire**.

Etienne de Callataÿ indique que le financement de la relance peut se faire de deux manières : avec ou sans austérité ultérieure. L'austérité implique une pression fiscale globale accrue et/ou la compression d'un certain nombre de dépenses primaires de l'Etat. Il indique que de tels effets se produiront, mais qu'il faut aussi envisager une relance sans austérité subséquente, et cela grâce au financement monétaire du trésor.

Dans ce contexte, il importe selon lui que le taux d'intérêt auquel les Etats se financent se maintienne à zéro en Europe. L'on pourrait penser que des taux positifs seraient équivalents puisqu'au final les Etats membres, qui sont actionnaires de la BCE, récupéreraient sous forme de dividendes les montants payés en intérêts. Mais en Europe, ceci ne fonctionne pas, car la répartition des dividendes de la BCE se fait au prorata non de ce que chaque pays a payé comme intérêts mais du capital détenu par chaque Etat membre. Ainsi, les intérêts payés par, disons, l'Italie à la BCE sont répartis entre Etats, et l'Italie n'en retouche qu'une petite partie.

Les économistes constatent que le financement de la dette publique à très long terme à taux zéro, ou même à taux faible, est tout à fait soutenable pour les Etats qui ne connaissent pas de déséquilibre structurel et dont la croissance économique (gains de points du PIB) est supérieure aux intérêts de la dette⁹. Il serait même possible de fonctionner avec un système d'obligations perpétuelles à coupon zéro. De telles obligations n'ont aucune valeur sur le marché financier et pourraient donc être annulées.

Géraldine Thiry partage cette analyse et indique qu'il faudrait ouvrir un débat sur l'annulation de toutes les dettes publiques détenues par la BCE. Ceci serait nécessaire pour financer la relance dans la mesure où les recettes de la taxe carbone ne sont qu'un moyen conjoncturel et à court terme. Cette taxe n'est pas vouée à se pérenniser parce que son assiette se réduira jusqu'à disparaître lorsque l'on cessera d'utiliser les combustibles fossiles.

Selon Etienne de Callataÿ, la BCE pourrait en particulier annuler les dettes additionnelles encourues par tous les Etats membres du fait de la crise du covid-19. La critique de base face à une annulation de dette est que cela déresponsabilise et même donne une prime à l'irresponsabilité budgétaire, critique dite de

⁸ Voy. également Olivier Blanchard, Álvaro Leandro, and Jeromin Zettelmeyer, Revisiting the EU fiscal framework in an era of low interest rates, mimeo, March 9, 2020; et Olivier Blanchard, "Whatever it takes." Getting into the specifics of fiscal policy to fight COVID-19, PIIE, March 30, 2020

⁹ Olivier Blanchard, Italian Debt Is Sustainable, PIIE, March 18, 2020

l'aléa moral. Mais en l'occurrence, le surcroît de dette lié à la crise du coronavirus ne peut être imputé à une mauvaise gouvernance, et l'annulation de ce surcroît ne peut donc être suspecté de récompenser un comportement dispendieux. Il rejoint Paul De Grauwe, en constatant que l'interdiction du financement direct des Etats par la BCE est encore aujourd'hui un dogme de la zone euro. Malgré cela, Paul De Grauwe appelle à dédramatiser l'explosion des dettes publiques provoquée par la crise, car il estime que lorsque l'épidémie sera passée, l'économie aura une grande capacité à se redresser. La croissance sera à nouveau forte et le ratio de la dette dans le PIB diminuera.

La question a été posée de savoir si le jugement rendu par le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe le 5 mai 2020, mettant en cause le programme d'achat d'obligations publiques de la BCE de 2012, pourrait compromettre le nouveau programme de rachat d'obligations liées à la gestion de la crise du covid-19 (*Pandemic Emergency Purchase Programme* de la BCE). Paul de Grauwe estime que l'effet monétaire est limité puisque le Tribunal constitutionnel envisage seulement d'interdire la participation de la Banque centrale allemande au programme d'achat controversé.

La création monétaire peut aussi théoriquement servir à distribuer de l'argent directement aux ménages, sans passer par les Etats. C'est ce que l'on appelle la « **monnaie hélicoptère** ». Pour Paul De Grauwe, ce mécanisme par contre pose question au point de vue comptable (absence d'actif).

Plusieurs participants ont demandé **si la politique de relance ne devrait pas accorder une attention spécifique aux PME et aux TPE** frappées par l'arrêt des activités économiques en raison du confinement. Etienne de Callataÿ est d'avis que le statut de PME n'est pas un critère suffisant pour justifier une aide spécifique. En revanche, poursuit-il, si le bon comportement fiscal est un critère du soutien de l'entreprise, il est possible de facto que les entreprises de plus grande taille, qui ont davantage recours à l'optimisation fiscale, soient aidées dans une moindre mesure que les PME/TPE.

Pour terminer, les orateurs se sont exprimés sur les **principaux leviers disponibles au niveau de l'Etat fédéral (législateur et administrations) pour relancer l'économie de manière cohérente avec la transition.**

Pour Etienne de Callataÿ, le levier le plus évident est celui de la fiscalité. Les régions et l'Europe ont certaines compétences en la matière, mais l'essentiel de ces compétences se trouvent au niveau fédéral. Malgré le souci de compétitivité associé à l'ouverture internationale de l'économie belge, la fiscalité représente une capacité d'action qui ne doit pas être sous-estimée. Par exemple, si l'on décidait de taxer demain plus lourdement le mazout de chauffage, il est improbable que les Belges aillent s'approvisionner à l'étranger.

Les règles d'intervention de la Société fédérale de participations et d'investissements (SFPI) auprès des grandes entreprises sont selon l'orateur un autre levier aux mains de l'Etat fédéral.

Enfin, l'essentiel de la sécurité sociale reste une compétence fédérale. C'est à ce niveau que sont prises les décisions en matière de chômage temporaire. Ces décisions peuvent avoir un impact sur les activités professionnelles des individus. Le fait par exemple de ne pas indemniser les artistes de la même manière que les travailleurs des autres secteurs économiques pourrait être discuté à cet égard.

Paul De Grauwe retient comme levier de l'Etat fédéral sa capacité pratiquement illimitée, dont ne disposent pas les régions, d'émettre de la dette pour assister les entreprises et les individus. Il s'agit d'un

instrument puissant pour stimuler et maintenir l'économie. Le professeur précise que le déficit budgétaire belge est actuellement estimé de 7 à 8% du PIB et qu'il peut aller jusqu'à 10%.

Selon Géraldine Thiry, la transition de l'économie passe aussi par un appareil suffisant et effectif de mise en œuvre du droit international et européen de l'environnement. La Belgique par le porte-voix fédéral devrait préconiser l'établissement de systèmes de sanctions aussi importants que ceux dont bénéficient déjà les dispositifs supranationaux protégeant la concurrence.